Informations de base

1994/2222(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Rapport économique annuel 1995. Grandes orientations de politique économique **Subject** 5.10 Union économique 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	KATIFORIS Giorgos (PSE)	14/09/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI Politique régionale	RUSANEN Pirjo (PPE)	26/01/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	1906	1996-03-11

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/12/1994	Publication du document de base non-législatif	COM(1994)0615	Résumé
16/01/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/1995	Vote en commission		Résumé
22/03/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0066/1995	
05/04/1995	Débat en plénière		
07/04/1995	Fin de la procédure au Parlement		

01/05/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		
11/03/1996	Débat au Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	1994/2222(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/06322

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0066/1995 JO C 109 01.05.1995, p. 0005	22/03/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0181/1995 JO C 109 01.05.1995, p. 0273-0304	07/04/1995	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	N4-0004/1995	21/12/1994	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1994)0615	13/12/1994	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0321/1995 JO C 133 31.05.1995, p. 0042	30/03/1995	

Rapport économique annuel 1995. Grandes orientations de politique économique

1994/2222(COS) - 11/03/1996

Les Ministres ont procédé à un échange de vues sur la situation économique dans la Communauté à la lumière du rapport économique annuel 1996 que la Commission lui a transmis récemment. Le débat était introduit par des exposés du Président du Comité monétaire et du Président de l'IME. Le Président SANTER a commenté les éléments essentiels du rapport de son Institution. Le débat a fait apparaître, selon le Président DINI, que l'Union subissait un ralentissement des activités économiques, voire une pause de croissance, dû notamment à une diminution de la confiance des consommateurs et des investisseurs. Un facteur d'incertitude supplémentaire était constitué par le taux de chômage élevé. Toutefois, ce ralentissement ne constituait pas une récession étant donné que les données de base restaient saines et que des perspectives de reprise existaient en cours d'année. Dans ces circonstances, il n'y avait pas de justification de procéder à un changement du "policy mix", au contraire, il fallait poursuivre les politiques économiques actuelles, et notamment la consolidation des comptes publiques.

Rapport économique annuel 1995. Grandes orientations de politique économique

1994/2222(COS) - 21/12/1994 - Document annexé à la procédure

Dans une lettre adressée au Président du Parlement Européen, le Conseil informe le Président que conformément aux dispositions de l'article 103, par. 3 du TUE, le Conseil a procédé lors de sa session du 05.12.1994, à la surveillance de l'évolution économique de la Communauté ainsi qu'à la conformité des politiques suivies avec les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté, telles qu'adoptées par le Conseil du 11.07.1994. A l'issue de cet examen de surveillance, le Conseil a adopté un rapport portant sur une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des grandes orientations de ces politiques. Ce rapport a été présenté au Conseil européen d'Essen qui l'a approuvé. Le Conseil, conformément à l'article 103, par.4, alinéa 2 du TUE, soumet maintenant ce rapport à l'examen du Parlement.

Rapport économique annuel 1995. Grandes orientations de politique économique

1994/2222(COS) - 07/04/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Dans sa résolution portant sur le rapport économique annuel 1995 de la Commission et sur le rapport du Conseil sur les grandes orientations de politique économique, le Parlement Européen se fécilite du taux de croissance du PIB annoncé dans ce document de 2,6 % en 1994 (contre - 0,4 % pour 1993) et prévoit un taux de respectivement 2,9 % en 1995 et 3,2 % en 1996. Cependant, le Parlement déplore la trop lente réduction du chômage qui devrait passer la barre des 11 % en 1994 et redescendre progressivement au seuil décevant des 7 % à l'horizon 2000. - C'est pourquoi, le Parlement réaffirme avec vigueur que l'objectif visant à créer 15 millions d'emplois nouveaux d'ici la fin du siècle est essentiel. Il invite l'Union et ses Etats membres à déployer tout ce qui est en leur pouvoir pour concrétiser cet engagement dans un laps de temps raisonnable et à faire que la croissance soit plus créatrice d'emplois d'une part, par l'instauration de réformes fiscales importantes, d'autres part par la mise en place progressive d'une législation sur la réduction du temps de travail. Il recommande, dans le même sens, que toutes les mesures visant à contrôler les déficits budgétaires soient prises en tenant compte de leur impact sur l'emploi. - En ce qui concerne la reprise à moyen terme, le PE recommande que soit renforcée la propension à l'investissement afin que celui-ci passe de 19 % à 25 % du PIB. De nouveaux produits et de nouveaux secteurs d'activité industrielle dans le domaine de l'information notamment, doivent être développés mais aussi dans les secteurs de l'environnement, de la biotechnologie et dans le secteur audiovisuel. Il souligne parallèlement que l'amélioration de la compétitivité ne pourra passer que par une amélioration drastique de l'éducation et de la formation aux nouvelles technologies. En matière salariale, le Parlement reconnaît que les augmentations de salaires ne doivent pas être supérieures aux gains de productivité mais la discipline salariale doit être contrebalancée par des programmes de participation des travaillleurs aux bénéfices de l'entreprise. - Pour le passage à la troisième phase de l'UEM, le PE approuve les conclusions du rapport qui font apparaître l'indispensable réduction des déficits budgétaires mais de telle sorte que celle-ci respecte les objectifs de cohésion, de solidarité et de niveau élevé d'emploi. Il invite la Commission, le Conseil et l'IME à donner un calendrier réaliste du passage à la monnaie unique afin d'informer clairement l'opinion publique sur ce sujet. Parallèlement, il lance une vigoureuse mise en garde contre le risque d'autosatisfaction des Etats membres en matière de stabilité des taux de change et des taux d'intérêt et invite la Commission à enquêter sur cette problématique. - Enfin, le Parlement s'inquiète du mépris exprimé dans le rapport de la Commission en ce qui concerne le contrôle démocratique de l'Assemblée limité au seul examen des politiques monétaires et budgétaires. Il demande en conséquence que tous les textes portant sur les affaires relevant de la compétence de l'Union européenne qui sont présentés au Conseil et au Conseil Européen, le soient aussi au Parlement Européen. Dans la foulée, le PE demande que toutes les mesures soient prises afin qu'un accord interinstitutionnel formel intervienne afin que le Parlement soit pleinement associé à toutes les phases d'élaboration de la politique économique de l'Union (grandes orientations de politique économique, contrôle multilatéral et procédure en cas de déficits excessifs).

Rapport économique annuel 1995. Grandes orientations de politique économique

1994/2222(COS) - 13/12/1994 - Document de base non législatif

Ce rapport économique présente les tendances de l'économie communautaire pour l'année 1995. Dans sa première partie, la Commission passe en revue les indicateurs économiques qui permettent d'expliquer la reprise actuelle alors que la deuxième partie est consacrée à la situation et les politiques économiques dans chaque Etat membre de la Communauté (à 12). - reprise importante : l'économie de la Communauté connaît actuellement une forte reprise après la brusque récession de 1992-1993. La production augmente à un rythme soutenu; les exportations à destination des pays tiers ont augmenté en 1994 et la croissance devrait connaître une progression vigoureuse en 1995-96. D'autre part, l'emploi devrait recommencer à augmenter avec une réduction prévue du chômage de 10% environ. - maintien des défis de la Communauté : cependant, les défis

adressés à l'Union restent les mêmes : . atteindre et conserver des taux élevés de création d'emploi; . atteindre le niveau de convergence requis pour le passage à l'UEM. Afin de rencontrer ces 2 objectifs, la Communauté doit -être plus compétitive et plus dynamique, -améliorer le fonctionnement du marché du travail, -créer les conditions susceptibles d'augmenter les capacités productives de l'économie, -maintenir un cadre macro-économique stable (notamment par l'assainissement des déficits budgétaires). En ce qui concerne, spécifiquement, la création d'emplois, la Communauté doit améliorer les systèmes d'éducation et de formation et réduire les tensions sur le marché du travail grâce, par exemple, à la flexibilité du temps de travail. En matière de convergence, le maintien de conditions qui permettent à la politique monétaire de rester stable est impératif (modération budgétaire et salariale). Parallèlement, la Communauté doit continuer de soutenir une politique de hausse des investissements et de réformes structurelles. Si toutes ces conditions sont appliquées, il y a tout lieu de croire que la reprise deviendra durable avec une croissance réaliste de 3 à 3,5 % entre 1995 et l'an 2000 et un taux de chômage limité à 7% de la population active (création à terme de quelques 15 millions d'emplois). Parallèlement, si les efforts de convergence restent soutenus, les conditions nécessaires pour le passage à la troisième phase de l'UEM pourraient être satisfaites à court terme.